# B.I.P. n°3

*(Bulletin d'Informations aux Parents)*

16 décembre 2022

## SOMMAIRE


Changement de semestre

Orientation des élèves de 3è

Modifications de cours

Absences et annulation de réservation de repas

Oublis et casiers

Rendez-vous médicaux sur temps scolaire et messages personnels

Temps de Travail Personnel

PSC1

Projets niveau

A.P.E.L.

Calendrier (toutes les dates importantes jusqu'aux vacances d'hiver et dates à venir)

« Aucun de nous en agissant seul ne peut atteindre les succès »

Nelson MANDELLA

*Tous les membres de la communauté éducative*
*du collège Saint-Michel se joignent à moi pour vous souhaite*
***de joyeuses fêtes de Noël***
*et vous adresser* ***leurs meilleurs vœux***
***pour l'année 2023***

Yann Floch

## Changement de semestre

Le lundi 23 janvier 2023, nous changerons de semestre. Cela concernera les enseignements d'Arts Plastiques et d'Education Musicale, pour les niveaux 4ème et 3ème.

## Orientation des élèves de 3è

La procédure d'orientation en 3ème est déjà lancée (BDI, visite de lycée, ...) Au cours de cette période elle se poursuivra de la façon suivante :

- Soirée d'informations au collège (Orientation post troisième)
  **(un adulte seulement par famille)** le
  **Mardi 17 janvier 2022 à 18H15 en salle 24**
- Les professeurs principaux communiqueront, dès réception, la liste des « Portes Ouvertes » des lycées de **notre réseau** à vos jeunes.

Inscriptions en lycée pour la rentrée 2023 :

- **Pour l'enseignement privé catholique sous contrat d'association avec l'Etat :** s'adresser directement aux établissements souhaités à partir de janvier 2023 pour une pré-inscription.
- **Pour l'enseignement public :** les démarches à effectuer seront à réaliser au collège Saint Michel en avril.

Quel que soit votre choix, une démarche administrative de synthèse sera faite en avril-mai au collège puis communiquée à l'Académie. Nous vous tiendrons informés à la fin du 2ème trimestre.

## Modifications de cours

Lors de l'absence d'un professeur pour une courte durée, le collège essaye d'assurer son remplacement en interne. De ce fait, l'emploi du temps de l'élève peut se trouver modifié (inversion de cours, remplacement par un autre enseignant, …).

Dans le cas où il n'y a pas de solution de remplacement, vous serez informés **par le collège via Ecole Directe** de la possibilité pour votre jeune d'arriver plus tard ou de partir plus tôt qu'habituellement (pas d'autorisation anticipée de la part des parents).

Ces arrivées ou sorties ne seront validées qu'après accord de votre part.

## Absences et annulation de réservation de repas

**Absences**

En cas d'absence de votre enfant, il faut informer uniquement la Vie Scolaire (il n'y a pas besoin d'avertir le secrétariat) en utilisant la procédure suivante :

Effectuer une demande exceptionnelle sur ECOLE DIRECTE avec le compte FAMILLE :

- ✓ Aller sur l'espace de l'enfant concerné (cliquer sur sa photo pour y accéder)
- ✓ Cliquer sur VIE SCOLAIRE / Demandes exceptionnelles / Nouvelle demande
- ✓ Saisir les informations demandées (date, heures de début et fin d'absence, motif) (Si vous ne connaissez pas la date de retour de votre enfant : Cocher « Date et heure de fin inconnue »)
- ✓ Cliquer sur Enregistrer

Mme GUILLEMET, coordinatrice de Vie Scolaire, reste joignable au 02 99 68 61 11 (n° direct) **(nous vous invitons à bien noter ce numéro)** OU Messagerie ECOLE DIRECTE

**Annulation du repas en cas d'absence**

Afin de ne pas payer le repas en cas d'absence, les parents doivent annuler le repas **avant 8H30 le matin**. N'hésitez pas à relire le courrier Restauration déposé sur l'espace Familles ECOLE DIRECTE (dans Documents), sur lequel il y avait aussi le coupon d'inscription à l'année avec la mention "nous avions bien noté...". La procédure y est indiquée.

Sans annulation, le repas réservé restera facturé. Le collège n'effectuera aucun remboursement.

**Remarque :**

Afin de pouvoir utiliser tous les services ECOLE DIRECTE,
- si vous utilisez l'application, celle-ci doit être à jour (à faire depuis Play Store (Androïd) ou App Store (iOS))
- si vous utilisez le site, celui-ci doit être à jour (pensez à effacer les données et vider les caches de votre navigateur).

## Oublis et casiers

De plus en plus de vêtements, de sacs sont oubliés sur la cour. Certains sont là depuis quelques mois ! Je vous invite à venir les récupérer entre janvier et les vacances de février. Passé ce temps, ils seront remis à une association caritative.

Nous constatons que les casiers et les rails à cartable sont de moins en moins utilisés et que de nombreux sacs restent sous les intempéries, ou déposés n'importe où. Dans ce cas, les risques de détérioration ou de vol se multiplient. Merci de rappeler à vos enfants l'usage du casier et de la cartablerie.

## Rendez-vous médicaux sur temps scolaire et messages personnels

Nous sommes conscients de la difficulté de choisir ses dates et heures de rendez-vous médicaux, cependant nous constatons une augmentation sur le temps de cours de ceux-ci. Cela engendre pour le personnel administratif et vie scolaire des perturbations dans leur tâche de travail et dérange le cours (contrôles, exposé, etc…).

**Démarche (rappel) :**

- Informer la Vie Scolaire puis le professeur concerné, de l'absence de votre enfant via Ecole Directe (Nom, prénom, classe)
- Bien rappeler à votre enfant l'heure du rendez-vous pour qu'il puisse sortir du cours **SEUL** (pas de rappel de la part du professeur, ni de la Vie Scolaire)
- Eviter dans la mesure du possible les rendez-vous « de dernière minute »

**Messages personnels**

Nous faisons notre maximum pour transmettre vos messages à vos enfants par le biais d'un appel micro. Merci toutefois de privilégier les messages urgents. Il nous est parfois difficile de prévenir à temps vos enfants quand le délai est trop court.

Comptant sur votre compréhension.

*La Vie Scolaire*

## Temps de Travail Personnel (T.T.P.)

Tous les jours les élèves de 3è peuvent, s'ils le souhaitent et après inscription auprès de la Vie Scolaire, bénéficier d'une salle pour travailler en autonomie sur le temps de midi (sous réserve d'une attitude studieuse).

## Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle (EARS)

L'association « ORATIO », formée à l'Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle et habilitée par la Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique d'Ille-et-Vilaine viendra rencontrer les collégiens de 3ème (pendant 2H) les 30 (3D et 3E) et 31 janvier 2023 (3C, 3A et 3E).

Les objectifs de ces interventions sont :
- de permettre aux jeunes de mieux se connaître et s'accepter, pour une meilleure relation à l'autre ;
- de leur apprendre à accueillir l'autre dans sa différence ;
- de favoriser leur réflexion sur le développement affectif, relationnel et sexuel ;
- de proposer des repères pour donner du sens à ce que les jeunes vivent ;
- d'aider au discernement pour poser des choix responsables, respectueux d'eux-mêmes, d'autrui et de la vie.

## PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1)

Comme tous les ans, tous les élèves de 4è auront une formation au PSC1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1). Celle-ci, liée à notre projet d'établissement, représente une réelle opportunité pour vos enfants.

Les formations auront lieu

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 30 janvier | 4ème A | 02 février | 4ème E | 28 février | 4ème F |
| 31 janvier | 4ème B | 03 février | 4ème C | 02 mars | 4ème D |

Elles seront dispensées par des formateurs de Breizh Sauvetage Côtier. Pour obtenir le diplôme du PSC1, les élèves doivent recevoir un enseignement théorique et pratique de 7 heures. Le coût sera de 35 euros environ (plus de 60 euros dans le cas d'une formation hors scolaire).

Programme de la formation :

- Protéger : porter secours nécessite de savoir se protéger et sécuriser la zone de l'accident.
- Alerter : collecter les renseignements importants concernant la situation, l'état de la victime afin de les retransmettre aux services de secours appropriés.
- Agir face à une victime qui présente une obstruction des voies aériennes par un corps étranger, une hémorragie externe.
- Agir face à une victime qui présente une perte de connaissance, un arrêt cardiaque.
- Agir face à une victime qui se plaint : d'un malaise, d'une plaie, d'une brûlure, d'un traumatisme.

## Le Plan d'Accompagnement Personnalisé (P.A.P.)

Le plan d'accompagnement personnalisé (P.A.P.) est un dispositif d'accompagnement pédagogique (réactualisé tous les ans) qui s'adresse aux **élèves** qui connaissent des **difficultés scolaires durables** ayant pour origine **un ou plusieurs** troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle. **La décision relève seulement de l'accord du médecin scolaire.**

Le document P.A.P. est un document normalisé qui présente les aménagements et adaptations pédagogiques dont peut bénéficier l'élève et sur lequel les enseignants s'appuient pour aider l'élève dans ses difficultés.

Le P.A.P. n'effacera pas les difficultés du collégien d'un coup de « baguette magique » et ne doit pas être associé à « j'ai un PAP donc le professeur DOIT modifier les cours et les devoirs pour que j'aie de bonnes notes, que je travaille moins ».

Au contraire « j'ai un PAP parce que j'ai des difficultés mais je vais profiter des modifications apportées pour moi par le professeur dans les cours et les devoirs pour travailler et obtenir de bonnes notes ; c'est pouvoir réussir par un autre moyen ».

Aussi, est-il est nécessaire que l'élève, ses parents et ses enseignants **travaillent ensemble, se fassent confiance**, dans l'application de ce P.A.P..

## A.P.E.L.

Le 4 octobre dernier, l'assemblée générale de l'Apel nous a permis de présenter les rapports d'activités et financier 2021-2022, adoptés à l'unanimité. Parmi les activités de l'an dernier, on peut notamment souligner :

- ✓ Le rôle des parents-correspondants, relais des familles tout au long de l'année scolaire,
- ✓ La conférence de Thomas d'Ansembourg sur la Communication Non Violente et sur le thème de son dernier livre « Notre façon d'être adulte fait-elle sens et envie pour les jeunes »
- ✓ L'accueil des parents lors de la matinée portes ouvertes
- ✓ L'aide au financement du Séjour Nature, Sports de montagne et eaux-vives des 4è grâce à l'opération Gavottes et produits Bretons
- ✓ L'opération « fournitures scolaires » pour faciliter la rentrée.

Nous avons également procédé au renouvellement du bureau de l'association et accueilli de nouveaux membres.

Bureau :
Présidente : Gwénaëlle MARA, Vice-Président : Valérie POILVERT
Trésorière : Sandrine LEBLANC, Vice-Trésorière : Noëlle GUIHARD
Secrétaire : Frédéric BARRETEAU, Vice-secrétaire : Lauriane DELIN-GARNIER

Membres actifs : Loëtitia COLLAUDIN, Sophie GENESTINE, Céline READ, Cécile GUELTAS, Céline LECONTE, Mathilde FEVRIER

Merci aux nouveaux membres qui ont rejoint l'équipe et permis la continuité de l'association.

L'équipe Apel vous souhaite un joyeux Noël et vous offre ses meilleurs vœux pour l'année 2023.

*Les membres Appel*

## Calendrier

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Pour tous** | ✓ | Ma 03/01 matin | Reprise des cours |
| | ✓ | Je 05/01 17H00-21H00 | Réunion parents-professeurs pour les classes **de 3èmes** |
| | ✓ | Lu 09/01 17H00-21H00 | Réunion parents-professeurs pour les classes **de 6èmes** |
| | ✓ | Ma 10/01 17H00-21H00 | Réunion parents-professeurs pour les classes **de 5èmes** |
| | ✓ | Je 12/01 17H00-21H00 | Réunion parents-professeurs pour les classes **de 4èmes** |
| | ✓ | Vacances scolaires d'hiver | Du vendredi 10/02 après les cours au lundi 27/02 matin |

| | | | |
|---|---|---|---|
| **Niveau 3ème** | ✓ | Ma 17/01 à 18h15 | Réunion orientation post-3è |
| | ✓ | Ve 20/01 après midi | Sortie cinéma à Acigné (3A et 4è germanistes) « Le Mur qui nous sépare » |
| | ✓ | Ma 23/01 et Me 25/01 | Brevet Blanc |
| | ✓ | Lu 30/01 et Ma 31/01 | Éducation Affective, Relationnelle et Sexuelle (EARS) |
| | ✓ | Me 01/02 au Ve 03/02 | Stage d'observation en milieu professionnel 3è |
| **Niveau 4ème** | ✓ | Du Lu 30/01 au Je 02/03 | PSC1 |
| **Niveau 5ème** | ✓ | Du Sa 28/01 au Sa 04/02 | Séjour à la neige (Val Cenis) |
| **Niveau 6ème** | ✓ | Du 30/01 au Je 02/02 | Accueil des élèves de CM2 des écoles privées du secteur (sauf Liffré → en mai) |

Le B.I.P (Bulletin d'Information aux Parents) est une lettre adressée aux parents par mail fin août et à chaque début de période de vacances scolaires

Directeur de la publication : Yann FLOCH – Chef d'Etablissement

Contact : 15 rue des Ecoles 35340 LIFFRE ✆ 02 99 68 32 06
college@saintmichelliffre.org www.saintmichelliffre.org